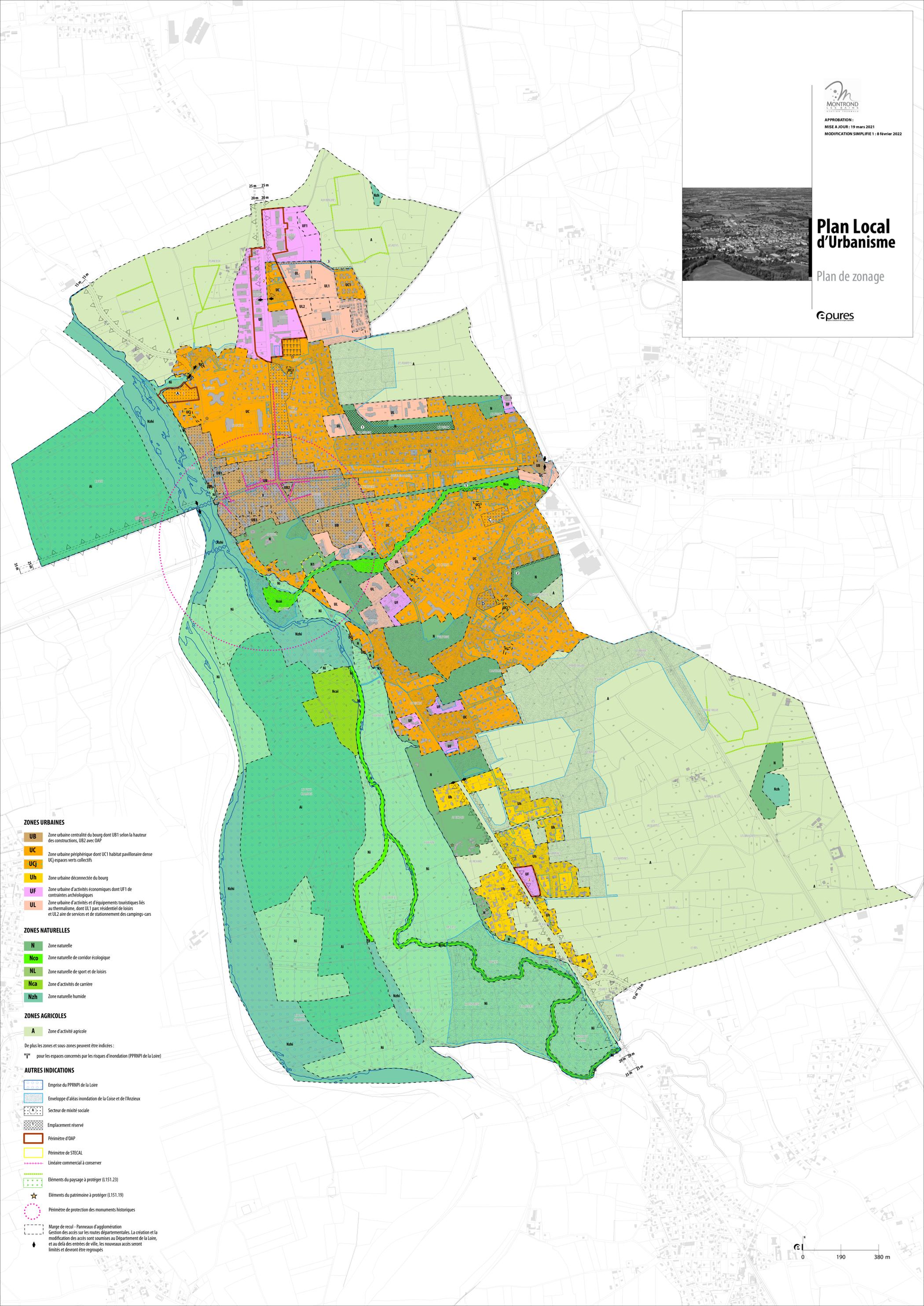




Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage



ZONES URBAINES

- UB** Zone urbaine centralisée du bourg dont UB1 selon la hauteur des constructions, UB2 avec OAP
- UC** Zone urbaine périphérique dont UC1 habitat pavillonnaire dense UCj espaces verts collectifs
- UCj**
- Uh** Zone urbaine déconnectée du bourg
- UF** Zone urbaine d'activités économiques dont UF1 de contraintes archéologiques
- UL** Zone urbaine d'activités et d'équipements touristiques liés au thermalisme, dont UL1 parc résidentiel de loisirs et UL2 aire de services et de stationnement des campings-cars

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nco** Zone naturelle de corridor écologique
- NL** Zone naturelle de sport et de loisirs
- Nca** Zone d'activités de carrière
- Nzh** Zone naturelle humide

ZONES AGRICOLES

- A** Zone d'activité agricole

De plus les zones et sous-zones peuvent être indicées :

"I" pour les espaces concernés par les risques d'inondation (PPRNPI de la Loire)

AUTRES INDICATIONS

- Emprise du PPRNPI de la Loire
 - Enveloppe d'aires inondation de la Coise et de l'Anzieux
 - Secteur de mixité sociale
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'OAP
 - Périmètre de STECAL
 - Linéaire commercial à conserver
 - Éléments du paysage à protéger (L151.23)
 - Éléments du patrimoine à protéger (L151.19)
 - Périmètre de protection des monuments historiques
 - Marge de recul - Panneaux d'agglomération
- Gestion des accès sur les routes départementales. La création et la modification des accès sont soumises au Département de la Loire, et au-delà des entrées de ville, les nouveaux accès seront limités et devront être regroupés